



Compétences juridictionnelles civiles et pénales

Par **guignol62**, le **05/06/2010** à **17:28**

Bonjour,

Je viens de m'apercevoir que Brice Hortefeux a été condamné par un tribunal de grande instance ce qui a considérablement perturbé mon savoir de juriste en herbe !

M. Hortefeux était poursuivi pour " des injures raciales ", cela me semblait être de la compétence des juridictions pénales et plus précisément du tribunal correctionnel ?

Les juridictions civiles sont-elles aptes à juger des matières pénales ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.

Par **Tisuisse**, le **06/06/2010** à **00:29**

Parce que vous croyez naïvement toutes les conneries que racontent les journalistes, lesquels ont l'habitude d'en rajouter, histoire de faire vendre du papier.

Brice Hortefeux est passé devant un tribunal pénal mais comme ledit tribunal pénal siège dans le même immeuble que le tribunal d'instance, les journaliste scribes ont confondu et raconté n'importe quoi.

Par **guignol62**, le **07/06/2010** à **11:32**

Merci pour votre réponse, je trouvais cela bizarre !!